



Place @ l'info

Bassenge - Echos du Conseil communal du 15 mars 2018

14 points, dont 2 à huis clos, étaient inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil communal.

Parmi les points examinés, relevons l'adoption du cahier des charges pour la consolidation de la rue Haut-Vinâve à Glons (coût estimé à 1.358.383 EUR TVAC), le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale 2017, le rapport annuel 2017 du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) et la mise en conformité des statuts administratif et pécuniaire des grades légaux qui s'avère indispensable dans la procédure entamée pour remplacer par un Directeur financier communal (h/f) notre Receveuse régionale qui part à la retraite.

Le point le plus marquant était sans nul doute celui relatif aux dispositifs ralentisseurs de la route Provinciale à Glons. Un Conseiller PS a proposé de retirer ces dispositifs pour les remplacer par un radar ou par des « feux récompense ». Après débat et réaction de la majorité, le projet a été rejeté par 13 voix contre (cdH et Ecolo), 2 voix pour (PS) et 2 abstentions (PS).

Pourquoi avoir agi de la sorte ?

Parce que le Conseil communal a estimé que :

- le projet ne contient aucune démonstration concrète de ce qu'il avance ; qu'il se borne à lancer des arguments sans apporter de preuve concrète ni de la dangerosité des dispositifs en place (il parle d'un grand nombre d'accidents mais n'en apporte pas la preuve) ni de l'efficacité des radars et des feux rouges intelligents ; qu'il n'y a aucune analyse financière de ce que pourrait coûter la mise en place de ces dispositifs, lesquels devront inévitablement faire l'objet d'une procédure de marché public; que pour ce motif, le projet de délibération n'est pas régulièrement motivé et ne peut donc être qualifié que d'un simple procès d'intention ;

- certains motifs évoqués sont même inexacts, dans la mesure où sur base d'informations émanant de la Zone de Police, il apparaît que seuls deux procès-verbaux pour accident ont été dressés sur cette route : un en 2016 et un en 2017. De ce fait, on est loin du « très grand nombre d'accidents » évoqué ;

- les conditions climatiques – notamment celles que l'on a connues ce 26 février 2018 – ont très vraisemblablement été à l'origine de l'accident qui s'est produit ; qu'en effet, ce jour, au même moment, d'autres accidents se sont produits dans les environs de Bassenge (notamment dans la descente d'autoroute où pourtant aucun obstacle n'est présent) ; que cet accident ne pouvait donc pas être imputé aux seuls dispositifs critiqués ; et que, par ailleurs, le procès-verbal établi par les services de Police lors de cet accident a fait état de la présence de neige et de verglas et n'a nullement fait référence à la présence des dispositifs de ralentissement en place ;

- la route Provinciale est dangereuse depuis son entrée sur le territoire de Bassenge (partie haute du Thier de Glons) jusqu'au carrefour avec la RN 618. Cette voirie est en outre traversée par la Via Jecore, piste cyclable hautement fréquentée par des familles tant cyclistes que piétonnes, soit des usagers faibles. De plus, une petite surface commerciale fort fréquentée (et donc avec des piétons qui traversent fréquemment la route) se trouve aussi à la fin de cette voirie. Tout cela justifie à suffisance que c'est toute la route, et non un seul tronçon de celle-ci, qui doit être sécurisée. Or le constat est clair : la présence d'un radar ou de feux rouges placés en haut et/ou en bas du Thier de Glons ne parviendront pas à régler le problème de sécurisation de cette route car, tant avant qu'après ces dispositifs, rien n'empêchera les conducteurs de dépasser les 50 km/h autorisés ;

- les résultats récents du cinémomètre sont édifiants à cet égard. Les 4 rapports établis sur la période du 23 février au 12 mars 2018 montrent que les véhicules qui ne respectent pas la limitation de vitesse autorisée sont chronologiquement fixés comme suit : 50,8%, 93,2%, 82,2% et 93,5%. Ils montrent aussi que 49 véhicules sont passés à 110km/h et 24 véhicules ont même été enregistrés à plus de 110 km/h !!! Qu'en sera-t-il si on bouge les dispositifs

...

Pour rappel, le Collège communal a toujours dit que tant que les relevés de vitesse ne démontrent pas que la limitation de 50 km/h est respectée par la majorité des conducteurs, il n'enlèvera pas les ralentisseurs. Il a cependant annoncé que des efforts pour améliorer encore la prévention vont être faits en étudiant la possibilité d'installer un radar préventif via le recours à la centrale d'achat de la Province de Liège et en augmentant la visibilité des bornes en y plaçant des leds clignotants.

Philippe KNAPEN